

L'UNIVERSITÉ ET SES INSTALLATIONS

Les étudiant(e)s sont tenu(e)s de traiter les installations et les services offerts par l'Université McGill de manière respectueuse et responsable, dans l'intérêt de tous les membres actuels et futurs de la communauté mcgilloise.

De plus amples informations sur les installations du campus de McGill sont disponibles sur le site Web de la Gestion des installations et services auxiliaires.

Résidences

Les résidences de l'Université McGill vous offrent une variété de logements qui reflètent la diversité de notre population étudiante, tant sur le campus du centre-ville que sur le campus Macdonald.

Énoncé de mission

Aménagement d'un espace de vie sûr et renforcement du sentiment d'appartenance de nos étudiant(e)s par les moyens suivants :

- Demeurer fidèles à nos valeurs principales, qui sont le respect de soi, des autres et de l'environnement physique.
- Faire des choix durables sur le plan environnemental et économique.
- Être à l'écoute des besoins des étudiant(e)s et soutenir leurs initiatives.
- Maintenir des lignes de communication ouvertes et favoriser les prises de décisions collaboratives.
- Travailler ensemble pour offrir un environnement confortable, propre et sûr.
- Rester au fait de l'évolution des technologies, des pratiques et du perfectionnement professionnel.
- Favoriser l'intégrité et la responsabilisation.
- Penser de manière critique à ce que nous faisons et avoir le courage de changer.
- Honorer notre riche histoire et notre solide tradition résidentielle.

Résidences universitaires: campus du centre-ville

Le week-end d'emménagement est prévu les 23 et 24 août 2025. Les baux des étudiant(e)s de premier cycle vont du 23 août 2025 au 3 mai 2026. Les baux des étudiant(e)s aux cycles supérieurs commencent le 1^{er} août 2025 et se terminent le 30 juin 2026.

Les résidences de l'Université McGill accueillent environ 3 000 étudiant(e)s de premier cycle dans des dortoirs, des appartements et des maisons avec aires communes. Les dortoirs de McGill sont principalement destinés aux étudiant(e)s de première année et disposent d'un service de repas complets. Les résidences de type appartement et les maisons avec aires communes sont principalement destinées aux étudiant(e)s de première année qui souhaitent vivre une expérience de résidence plus indépendante. Les gestionnaires en résidence surveillent les résidences 24 heures sur 24. Un Conseil des résidences, dont les membres sont élus, est la voix des étudiant(e)s. Toutes les résidences de McGill sont connectées au réseau sans fil de McGill.

Service de logement étudiant et de restauration de l'Université McGill

3465, rue Durocher
Montréal (Québec) H2X 0A8

Téléphone : 514 398-6368

Courriel : Pour les demandes de logement et de repas, écrivez à housing.residences@mcgill.ca.

Site Web : mcgill.ca/shhs

Résidences classiques ou de type hôtel

McGill compte neuf résidences de type dortoir :

- Les quatre résidences mixtes de style classique **Bishop Mountain (Gardner, McConnell, Molson) et la Résidence Douglas** sont situées sur le versant du mont Royal et surplombent le campus.
- **La tour du Collège Royal Victoria** est une résidence de style classique située à un pâté de maisons du portail de l'Université. Elle est destinée aux étudiant(e)s de premier cycle et de cycles supérieurs. L'aile ouest est toutefois réservée aux femmes.
- **La Nouvelle Résidence** est une résidence mixte de type hôtel située à cinq pâtés de maisons du campus.
- **La résidence University Hall** est une résidence de type classique pour les étudiant(e)s de premier cycle.
- **Le Carrefour Sherbrooke** est une résidence mixte de type hôtel située à deux pâtés de maisons du campus.
- **La Citadelle** est la plus récente résidence de type hôtel entièrement rénovée, située à deux pâtés de maisons à l'est du campus de McGill.

Les résident(e)s des résidences classiques ou de type hôtel bénéficient du forfait alimentaire obligatoire *All You Care to Eat* leur offrant un accès illimité aux cafétérias des résidences. Ces étudiant(e)s disposent également de dollars Flex de oneCard à utiliser dans les commerces du campus.

Les chambres des résidences classiques – résidences supérieures, Résidence Douglas, résidence University Hall et Collège Royal Victoria – sont principalement individuelles. Les résidences de type hôtel – La Citadelle, Carrefour Sherbrooke et Nouvelle Résidence – offrent principalement des chambres doubles. Quel que soit le type de résidence, chaque étudiant(e) dispose d'un lit, d'un bureau, d'une lampe de bureau, d'une chaise, d'une commode, d'un garde-robe et d'un petit réfrigérateur (un réfrigérateur par chambre double).

Quelle que soit la résidence qu'ils (elles) habitent, les résident(e)s sont responsables de la propreté de leur chambre. Les salles de bain et les douches communes se trouvent à chaque étage des résidences classiques. Les résidences de style hôtel offrent une salle de bain *privée* pour chaque chambre. Chaque résidence est dotée d'une buanderie contenant des laveuses et des sècheuses ainsi que du matériel de repassage. L'utilisation des laveuses et des sècheuses est possible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, sans frais supplémentaires. Toutes les résidences disposent aussi d'une salle de télévision et d'une salle de loisirs.

Les étudiant(e)s en deuxième année ou plus du premier cycle peuvent vivre dans la tour du Collège Royal Victoria. Ces étudiant(e)s continueront de bénéficier de la proximité du campus et du centre-ville de Montréal, de chambres individuelles et d'un accès facile aux diverses cafétérias. Les étudiant(e)s qui choisissent d'habiter la tour du Collège Royal Victoria seront inscrit(e)s au forfait alimentaire

obligatoire *All You Care to Eat* et disposeront de dollars Flex de oneCard.

Nouveauté pour l'automne 2025 : Résidence Solin, pour une vie autonome près du campus

La Résidence Solin est une excellente option pour ceux et celles qui souhaitent vivre avec des amis. Située à proximité du marché Atwater et du canal Lachine, la Résidence Solin propose des appartements fraîchement rénovés avec deux, trois ou quatre chambres individuelles et des espaces communs. Le campus n'est qu'à quatre stations de métro, ce qui rend les trajets rapides et pratiques. Les étudiant(e)s de la Résidence Solin se verront attribuer des dollars oneCard qu'ils (elles) pourront utiliser dans les différents points de restauration sur le campus et à l'extérieur.

Résidences de type appartement

- La **résidence de type appartement Greenbriar** est située à un pâté de maisons du campus. Elle accueille des étudiant(e)s en deuxième année ou plus du premier cycle et des étudiant(e)s des cycles supérieurs dans des studios et des appartements d'une chambre. Les cuisines des appartements sont équipées d'une cuisinière, d'un réfrigérateur et d'un évier, et les chambres d'un lit, d'un bureau, d'une table, de chaises, d'une commode et de stores.
- Tout comme la résidence Greenbriar, la **résidence de type appartement Hutchison** est également disponible pour les étudiant(e)s en deuxième année ou plus du premier cycle et des étudiant(e)s des cycles supérieurs. Située sur la rue Hutchison, l'immeuble se trouve à quelques pas du campus et propose des studios et des appartements à chambres individuelles.

Bien que les résident(e)s de ces résidences n'aient pas à adhérer à un forfait alimentaire obligatoire, ils (elles) disposent de dollars oneCard qu'ils (elles) peuvent utiliser dans les cafétérias des résidences et dans les commerces du campus. Pour plus d'informations, consultez la page oneCard de l'Université.

Maisons avec aires communes

Les maisons avec aires communes sont destinées aux étudiant(e)s de premier cycle et des cycles supérieurs. Les résidences tranquilles (situées au 506, au 510 et au 522, avenue des Pins et au 3653, rue University) sont réservées aux étudiant(e)s de premier cycle et offrent une expérience plus paisible et tranquille, propice à l'étude. Parmi les résidences de l'Université se trouve un certain nombre d'anciens immeubles magnifiquement rénovés, qui accueillent chacun entre 15 et 30 étudiant(e)s de première année. Ces maisons avec aires communes sont situées à quelques pâtés de maisons du campus et offrent des chambres individuelles ou doubles avec de grandes cuisines, de grandes salles de bain et de grands espaces communs. Chaque chambre est équipée d'un bureau, d'une chaise, d'un lit (parfois de lits mezzanines), d'une commode, d'un garde-robe et de stores. Les espaces communs sont également entièrement meublés.

Bien que les résident(e)s de ces résidences n'aient pas à adhérer à un forfait alimentaire obligatoire, ils (elles) disposent de dollars oneCard qu'ils (elles) peuvent utiliser dans les cafétérias des résidences et dans les commerces du campus. Pour plus d'informations, consultez la page oneCard de l'Université.

Forfaits alimentaires

Les étudiant(e)s habitant le Carrefour Sherbrooke, La Citadelle, la Résidence Douglas, la Résidence Gardner, la Résidence Molson, la Résidence McConnell, la Nouvelle Résidence et le Collège Royal

Victoria bénéficient du plan alimentaire obligatoire *All You Care to Eat*. Ce plan leur offre la possibilité de glisser leur carte à l'entrée de n'importe quelles cafétérias et de manger autant qu'ils le souhaitent.

Ce plan renforce l'esprit communautaire en mettant l'accent sur les repas en groupe; il offre des repas à volonté, ce qui permet aux étudiant(e)s de se retrouver entre amis.

Toutes les résidences classiques ou de type hôtel proposent des petites cuisines ou des cuisinettes, mais elles ne sont PAS entièrement équipées. La Citadelle est la seule résidence qui dispose d'une cuisine commune entièrement équipée, où les résident(e)s peuvent préparer des collations ou des repas complets à tout moment.

Pour plus d'informations, consultez notre page sur les forfaits alimentaires.

oneCard

oneCard est un compte taxable rattaché à la carte étudiante de l'Université McGill de l'ensemble des étudiant(e)s en résidence, ce qui leur permet d'effectuer des achats et d'accéder facilement à de nombreux services sur le campus (y compris les repas dans certains restaurants hors campus du centre-ville) sans avoir à transporter de l'argent liquide ou des cartes de débit. Les étudiant(e)s au premier cycle habitant en résidence sur le campus du centre-ville qui bénéficient du plan alimentaire obligatoire disposeront de 500 \$ sur leur compte Flex de oneCard tandis que les autres étudiant(e)s du centre-ville disposeront de 600 \$. Les étudiant(e)s en résidence sur le campus Macdonald disposeront de 400 \$. Les paiements sont effectués à la fin du mois de septembre.

Gouvernance étudiante

Chaque résidence dispose d'un Conseil de résidence, dont les membres sont élus au début de l'année universitaire. Il incombe au Conseil de recueillir les opinions des résident(e)s, de superviser les finances et d'organiser des activités récréatives et sociales au sein des résidences. Les résidences de McGill sont gérées pour la commodité et à l'avantage des étudiant(e)s qui y vivent. Les Conseils de résidence jouent un rôle important dans la définition et l'application des normes communautaires.

Remarque : Les étudiant(e)s doivent s'acquitter des frais d'activités de 30 \$ perçus par l'Université au nom du conseil de chaque résidence et du Conseil interrésidences. Ces fonds constituent le budget de chaque conseil et permettent de planifier des activités pour la résidence et les autres.

Frais de résidence

La liste complète des options de logement et des prix est disponible sur le site Web sur le logement étudiant.

Résidences universitaires: campus Macdonald

Bureau d'admission des résidences

Pavillon Laird/ÉcoRésidence
Boîte postale 188
Campus Macdonald de l'Université McGill
21 111, rue Lakeshore, bureau 107
Sainte-Anne-de-Bellevue (Québec) H9X 3V9
Téléphone : 514 398-7716
Courriel : housing.residences@mcgill.ca

Site Web : mcgill.ca/students/housing/fr/node/750/macdonald

La vie en résidence fait partie intégrante des activités du campus Macdonald.

- Le **Pavillon Laird**, d'une capacité de 250 étudiant(e)s, est une résidence mixte qui héberge les nouveaux(-elles) étudiant(e)s. Les résident(e)s bénéficient de chambres confortables, de cuisines modernes, de salons agréables et d'autres installations qui contribuent à faire de leur vie en résidence une partie complète et significative de leur expérience universitaire. Le service Internet à haut débit est compris dans le loyer de la chambre.
- L'**ÉcoRésidence** peut accueillir 100 étudiant(e)s. Cette résidence s'adresse aux étudiant(e)s qui aiment vivre de manière indépendante dans des appartements entièrement meublés, composés de deux ou de six chambres individuelles. Les unités sont à demi-niveaux et les espaces de vie communs sont vastes et aérés. L'ÉcoRésidence est réservée aux étudiant(e)s de deuxième année ou plus et aux étudiant(e)s des cycles supérieurs pour l'année universitaire 2025-2026.

Pavillon Laird

Le Pavillon Laird est une résidence mixte qui héberge des étudiant(e)s de premier cycle et des cycles supérieurs ainsi que les étudiant(e)s en gestion et technologies d'entreprise. Voir les frais annuels du Pavillon Laird.

ÉcoRésidence

Chaque unité de l'ÉcoRésidence est un appartement autonome, entièrement meublé, comprenant deux ou six chambres individuelles et de vastes espaces communs ouverts. Voir les frais annuels de l'ÉcoRésidence.

Occupation de la résidence

Les frais de résidence couvrent la période **du 23 août 2025 au 3 mai 2026**. Vous devez libérer votre chambre à la fin de la période de location. Dans des circonstances exceptionnelles, certaines personnes peuvent être autorisées à arriver avant la date de début du bail ou à rester à la résidence pendant les mois d'été. Dans ce cas, vous devez en faire la demande auprès du Bureau du logement et des frais supplémentaires vous seront facturés si l'autorisation vous est accordée.

Vous pouvez demander l'autorisation de prolonger votre séjour en résidence (au tarif hebdomadaire normal) si vous suivez des cours qui se prolongent après la session ordinaire, si vous travaillez sur le campus ou si vous êtes inscrit(e) à des cours d'été.

Dans des circonstances exceptionnelles, les étudiant(e)s internationaux(-ales) ou les étudiant(e)s venant de loin peuvent être admis(es) plus tôt. L'autorisation du Bureau du logement doit être obtenue avant l'arrivée.

Frais de résidence

Les frais de résidence sont payés séparément des droits de scolarité, conformément aux règles de l'option de paiement choisie au moment de la signature d'un bail de résidence.

Au moment de la publication, tous les frais pour la nouvelle année universitaire n'étaient pas encore disponibles. Nous vous recommandons de consulter la feuille de frais qui sera disponible sur le site Web de la résidence Macdonald à mcgill.ca/students/housing/fr/

[frais-et-demande-de-logement/frais-campus-macdonald](#) pour obtenir les prix les plus récents.

Aucun forfait alimentaire n'est offert sur le campus Macdonald. Les étudiant(e)s peuvent toutefois mettre de l'argent sur leur carte oneCard pour acheter des repas; consultez le site mcgill.ca/onecard pour obtenir plus d'informations. Il est également possible d'acheter des repas en espèces au Café Twigs, situé au rez-de-chaussée, entre le Pavillon Macdonald-Stewart et la Bibliothèque Barton. À des fins budgétaires, le coût des repas pour l'année universitaire s'élève à environ 3 500 \$.

Installations accessibles aux étudiant(e)s non résident(e)s

Le Centre du centenaire dispose d'espaces de détente communs tels que l'**Éco-Niche** (située à l'entrée du Centre) et le pub **Ceilidh** lorsqu'il est ouvert. Des casiers sont disponibles dans le Pavillon Macdonald-Stewart. Vous pouvez les louer au bureau de l'Association étudiante du Centre. Le **Twigs Café** est situé au rez-de-chaussée, entre le Pavillon Macdonald-Stewart et la Bibliothèque Barton.

Remarque : Les étudiant(e)s non résident(e)s ne peuvent pas passer la nuit dans une résidence sans l'autorisation du Bureau du logement.

Stationnement étudiant au campus Macdonald

Les permis de stationnement sont disponibles au Bureau du stationnement du campus Macdonald (Pavillon Laird, bureau 101). Vous pouvez également télécharger le formulaire de demande – Campus Macdonald et l'envoyer à l'avance par courriel à parking.servicemac@mcgill.ca. Veuillez noter que les permis de stationnement ne sont disponibles que pour le personnel et les étudiant(e)s du campus Macdonald en raison du nombre limité de places de stationnement. Le paiement doit être effectué en personne. Les permis sont vendus selon le principe du « premier clic, premier servi ».

Les usagers(-ères) ont la possibilité d'acheter une carte de stationnement annuelle ou semestrielle aux tarifs en vigueur. Ces tarifs sont mis à jour annuellement et publiés en été, après la publication du Catalogue. Les tarifs suivants sont valables pour l'année universitaire 2024-2025 :

- Les permis annuels coûtent 212 \$ et sont valables du 1^{er} septembre 2024 au 31 août 2025.
- Les permis semestriels coûtent 127 \$ et sont valables du 1^{er} janvier 2024 au 30 juin 2024, ou du 1^{er} juillet 2024 au 31 décembre 2024. Les deux types de permis semestriels incluent la période estivale du 1^{er} juin au 31 août.
- Il est possible de payer à la journée ou à la demi-journée en achetant des billets au distributeur du stationnement Horticulture. Les frais sont de 8,75 \$ pour la journée et de 4,50 \$ pour la demi-journée. Le véhicule doit rester garé dans ce stationnement.

Pour plus d'informations, consultez le site mcgill.ca/transport/parking/mac.

Hébergement estivaux

Les services de logement et de conférence de l'Université McGill offrent des résidences dans les endroits suivants pendant l'été :

- **La Citadelle** : Située au 410, rue Sherbrooke Ouest, à quelques rues seulement du campus principal de l'Université McGill.
- **Carrefour Sherbrooke** : Situé au 475, rue Sherbrooke Ouest, près du campus principal de McGill, au cœur du centre-ville.
- **Résidence du Collège Royal Victoria** : Située directement en face du campus du centre-ville de McGill.

Les résidences de McGill sont l'endroit idéal pour passer l'été à Montréal.

Des boutiques, des restaurants et des musées de premier ordre sont à votre porte, et des événements en plein air et des festivals de rue se déroulent à chaque coin de rue. Les rues pavées et les bâtiments historiques du Vieux-Montréal se trouvent au sud, tandis qu'au nord, le mont Royal vous invite à prendre un bain de soleil, à vous promener et à pique-niquer. Les nombreuses cultures de Montréal font partie du dynamisme de la ville.

La Citadelle offre un hébergement de style hôtelier dans la résidence de McGill située sur la rue Sherbrooke Ouest, à quelques pas du campus du centre-ville et du Mille carré doré. La Citadelle offre soit des chambres à occupation simple avec un grand lit, soit des chambres à occupation double avec deux lits doubles. Chaque chambre est équipée d'une salle de bain privée, de la télévision par câble et d'un accès Internet Wi-Fi. Elles sont aussi climatisées et les appels locaux sont gratuits. Une buanderie à carte et un centre d'entraînement y sont accessibles 24 heures sur 24. La Citadelle met également à la disposition des étudiant(e)s une cuisine commune. Les étudiant(e)s doivent apporter leurs propres ustensiles de cuisine et vaisselle.

Le **Carrefour Sherbrooke** offre un hébergement de type hôtel. Vous trouverez des magasins, des restaurants, des galeries d'art, des cafés-terrasses et des festivals de rue réputés, le tout à distance de marche. Les chambres sont climatisées et disposent d'un ou de deux grands lits, d'une salle de bain privée, de la télévision par câble, d'un petit réfrigérateur et d'un service de ménage quotidien dans la chambre. L'immeuble comprend une petite salle de sport, une buanderie payante et des espaces communs.

La **résidence Collège Royal Victoria** propose un hébergement classique de type dortoir, avec des chambres individuelles, et des salles de bain et cuisines communes. La résidence Collège Royal Victoria est située en plein centre de la ville, juste en face du campus du centre-ville de l'Université McGill et à quelques pas de la célèbre rue Sainte-Catherine, bordée d'excellents magasins et restaurants. Le quartier des spectacles, les musées et le parc du Mont-Royal sont tous accessibles à pied. Toutes les chambres sont des salles d'études privées avec un lit jumeau, un bureau, une commode, une armoire et un petit réfrigérateur. Des salles de bain communes, des cuisinettes et des buanderies sont disponibles dans l'ensemble de la résidence.

Réservations pour les résidences d'été

Toute personne arrivant avant le 8 mai doit s'engager à rester au moins un mois et devra payer un mois de logement à l'avance. Ce montant ne sera pas remboursé en cas de désistement de l'étudiant(e).

Politique d'annulation

Veuillez communiquer avec le bureau des réservations des Services de logement et de conférences au plus tard le 8 mai, à 12 h, HE (midi) pour éviter les frais d'annulation d'une nuit. **Une notification à tout autre bureau de l'Université n'est pas suffisante.**

Il est fortement recommandé de vérifier les disponibilités auprès du bureau des réservations des Services de logement et de conférences avant de faire votre demande.

Pour réserver :

- Téléphone : 514 398-5200
- Courriel : reserve.residences@mcgill.ca
- Site Web : mcgill.ca/accommodations/fr/estival

Politiques TI, tabac et cannabis Utilisation adéquate des installations informatiques

Vous devez vous conformer à *la Politique sur l'utilisation responsable des ressources en technologie de l'information de l'Université McGill*, telle qu'approuvée par le Sénat de l'Université. Vous trouverez cette politique dans la liste des politiques, procédures et lignes directrices de l'Université, sous la rubrique Technologies de l'information, à l'adresse mcgill.ca/it/policies.

Politique sans fumée

La loi québécoise interdit le tabagisme dans tous les bâtiments publics. Cette activité n'est autorisée qu'à l'extérieur, dans les zones fumeurs désignées. L'usage du tabac en dehors des zones fumeurs désignées est interdit sur la propriété de l'Université. Pour plus d'informations, consultez le mcgill.ca/ehs/policies-and-safety-committees/policies/mcgill-smoking-policy et le mcgill.ca/secretariat/fr/politiques-et-reglements-de-luniversite-mcgill.

Aux fins de la *Loi concernant la lutte contre le tabagisme*, le mot « fumer » vise également l'usage d'une cigarette électronique ou de tout autre dispositif de cette nature; « tabac » comprend également les accessoires suivants : tubes, papiers et filtres à cigarette, pipes, y compris leurs composantes, et fume-cigarette. Consultez le chapitre L-6.2 - Loi concernant la lutte contre le tabagisme pour de plus amples renseignements.

Politique sur le cannabis

L'Université McGill a adopté la *Politique sur l'alcool, le cannabis et les autres drogues*, qui s'adresse aux étudiant(e)s, aux membres du personnel enseignant, aux employé(e)s et aux visiteurs(-euses) de McGill qui fréquentent les campus du centre-ville et Macdonald, la Réserve naturelle Gault et les lieux loués par l'Université hors campus. La politique autorise les détenteurs(-trices) d'un certificat médical valide à consommer du cannabis pour des raisons médicales, dans certaines conditions. Toutefois, il est interdit de consommer du cannabis, de quelque façon que ce soit, à des fins récréatives sur la propriété de l'Université.

Pour plus de détails sur cette politique, veuillez vous référer à *Politique sur l'alcool, le cannabis et les autres drogues*.